

# La Région Grand Est, un laboratoire européen en constante activité

Par Jean ROTTNER

Président de la Région Grand Est

Élu le 20 octobre 2017, Jean Rottner, le nouveau président de la Région Grand Est, fait de l'Europe et du transfrontalier l'une des priorités de sa politique. L'ambition est double : faire entendre la voix de la Région Grand Est au niveau européen et porter des expérimentations européennes nouvelles. « Dans une Europe des Nations, les pouvoirs locaux doivent prendre leurs responsabilités pour construire l'Union européenne de demain ».

La Région Grand Est est tout particulièrement investie au niveau transfrontalier depuis que la fusion des régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne a fait d'elle la première région frontalière de France. Elle expérimente dans ce domaine de nouvelles politiques faisant de ses espaces frontaliers un laboratoire européen en constante activité.

La Région Grand Est s'ouvre toujours davantage sur l'Europe et l'international. Elle entend participer activement aux concertations européennes sur les futures politiques européennes post-2020. Elle s'est dotée, à Bruxelles, d'un Bureau Grand Est à la gouvernance innovante afin de défendre ses intérêts territoriaux au plus haut niveau.

À l'instar des autres régions françaises, c'est au travers de sa gestion des fonds européens qu'elle concrétisera son investissement dans les questions transfrontalières, européennes et internationales.

## Une Région précurseur en matière de gestion des fonds européens et mobilisée sur les perspectives post-2020

Depuis 2014, la gestion des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI), qui comprend notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), ainsi que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), a été transférée de l'État aux régions françaises.

Cet échelon administratif qu'est le conseil régional s'avère être particulièrement pertinent pour mettre en œuvre au plus près des territoires les objectifs de la politique européenne de cohésion et de développement rural. Au sein du Grand Est, le territoire de l'Alsace était précurseur à ce sujet, puisque cette ancienne région était la seule collectivité française à avoir assuré le rôle d'autorité de gestion sur la dernière période de programmation (2007-2013).

Avec 15 milliards d'euros dédiés à la France pour la période 2014-2020, la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale constitue un important levier de développement des territoires aux côtés des financements publics nationaux et locaux ainsi que des financements privés.

Pour le Grand Est, les thématiques retenues sont notamment celles de la recherche et de l'innovation, des technologies de l'information et de la communication (TIC), du développement économique, de la transition énergétique, de la lutte contre les inondations, de la biodiversité, de l'emploi, de l'inclusion professionnelle et de la formation.

Ces fonds européens régionaux, qui représentent 1,4 milliard d'euros au titre de la politique de cohésion et de la politique agricole commune, ont un véritable effet de levier en matière de développement économique pour le territoire Grand Est.

La prochaine période post-2020 soulève nombre de questions quant à son contenu, à son périmètre et, surtout, à son cadre budgétaire. En effet, le contexte du Brexit et l'évolution des aspirations des populations européennes en termes de priorisation des thématiques soutenues, mais également les discussions budgétaires entre États membres ne permettent pas, à ce jour, de disposer d'une vision claire de ce que seront ces fonds, demain. Les prévisions les plus pessimistes de la Commission européenne entendent une diminution possible du budget dédié à la politique de cohésion de 30 % par rapport au cadre financier actuel (2014-2020).

Le Grand Est, tout comme les autres régions européennes,

a naturellement pris position en faveur d'un maintien de la politique de cohésion, seul instrument à impacter au plus près chaque citoyen, et donc à témoigner des apports de l'Union européenne. Au travers des positions communes exprimées notamment par l'institution représentative Régions de France, le Grand Est demande pour aller dans ce sens :

- la poursuite de la politique de cohésion pour toutes les régions européennes ;
- que les FESI et le FEIS (Fonds européen pour les investissements stratégiques ou Plan Juncker) ne soient pas mis en concurrence entre eux, dès lors qu'ils ne répondent pas aux mêmes objectifs et ne présentent pas les mêmes ancrages territoriaux ;
- le maintien d'un cadre financier sur sept ans ;
- et l'approfondissement des actions de simplification de l'application des règles de gestion des FESI et des aides d'État afin que les aides européennes soient perçues comme un vecteur de développement, et non pas comme un frein.

En lien avec les priorités stratégiques en matière de développement régional, l'application de la politique de cohésion sur le territoire du Grand Est contribuera à l'accroissement du sentiment d'appartenance européenne de chaque citoyen qui deviendra, de ce fait, un ambassadeur de l'action européenne.

### La vocation européenne du Grand Est ne se limite pas à la gestion des fonds européens

#### Une vocation transfrontalière sans équivalent

Au cœur de l'Europe, la Région Grand Est bénéficie d'un positionnement géographique privilégié et particulièrement stratégique, qui la distingue des autres régions françaises et lui confère une vocation et un rôle particuliers.

La Région Grand Est compte plus de 700 km de frontières (1<sup>ère</sup> région de France dans ce cas) partagées avec 4 pays (la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse), dont la totalité de la frontière franco-allemande (450 km). Elle compte quelque 162 000 travailleurs frontaliers (7 % des actifs de la région), soit 45 % des travailleurs frontaliers de France, ce qui la classe en tête des régions frontalières de la France. La coopération transfrontalière constitue ainsi un enjeu important de développement pour la Région.

Celle-ci se décline aujourd'hui essentiellement de manière multilatérale au travers d'espaces de coopération déjà définis (notamment par des accords internationaux, mais aussi par l'Union européenne dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne – INTERREG) : le Rhin supérieur et la grande région France-Wallonie-Vlaanderen.

Le fait qu'elle soit désormais la seule région française à disposer d'une frontière avec l'Allemagne la conduit à repenser cette coopération à un niveau plus structuré et plus cohérent, en y incluant non seulement des spécificités franco-allemandes, mais aussi une approche du territoire pris dans son ensemble.

Parmi les axes de travail prioritaires au niveau frontalier, le Grand Est retient quatre axes d'intervention principaux.

L'emploi transfrontalier, tout d'abord, qui constitue un élément essentiel au vu du nombre important de travailleurs frontaliers et des besoins en ressources humaines des pays frontaliers. Les différentiels entre les taux nationaux de chômage et de croissance démographique génèrent un potentiel d'emplois non seulement en Allemagne, mais aussi au Luxembourg et en Suisse. Parallèlement, le nombre des travailleurs frontaliers est particulièrement important. Les questions globales qui se posent sont celle de la connexion offre/demande d'emploi et celle de la formation, mais des questions qui s'appréhendent différemment selon les pays concernés. Ce domaine illustre l'intérêt de disposer d'une stratégie d'ensemble qui se décline ensuite en volets particuliers : formation professionnelle, apprentissage, langues parlées.

Le deuxième axe de travail repose sur le développement économique et l'attractivité, avec le volet transfrontalier du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation). Si de nombreux projets d'intérêt partagé sur les plans économique, technologique et de l'innovation (coopération et synergies entre entreprises, fertilisation croisée de *clusters*, etc.) sont menés dans le cadre des trois programmes de coopération précités, force est de constater que c'est dans le domaine des échanges économiques que la coopération dispose sans doute aujourd'hui de ses plus grandes marges de progression. Aussi le SRDEII se fixe-t-il un objectif ambitieux qui est de « faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière ».

Historiquement et symboliquement, la question des transports est celle qui a été à l'origine des relations transfrontalières, eu égard à la nécessité immédiate de renforcer, fluidifier et diversifier les infrastructures (ponts, routes, voies de chemin de fer) reliant les hommes et les territoires de part et d'autre des frontières. Dans le cadre de la Région Grand Est, compte tenu de l'ampleur de la coopération transfrontalière et de l'emploi transfrontalier, il s'agit aujourd'hui de répondre à l'augmentation toujours croissante des déplacements domicile-travail, des échanges économiques et universitaires, des trajets liés aux activités sur les plans culturel et sportif ou relevant des besoins de la vie quotidienne (commerce, santé, etc.). La Région envisage de développer ces dernières *via* des projets, qui pour certains sont structurants (étude de capacité, système de contrôle ferroviaire, desserte et parc de matériel roulant).

La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur constituent le quatrième axe majeur de coopération transfrontalière. La coopération transfrontalière entre le Grand Est et les régions voisines est particulièrement riche et féconde sur le plan des relations interuniversitaires, de nombreuses initiatives de rapprochement et de synergies ayant émergé, au cours de ces dernières années, sur le modèle ancien et éprouvé de l'EUCOR (Confédération des universités du Rhin supérieure, créée dès 1989) au sein du Rhin supérieur. Il en va de même en ce qui concerne l'espace de la Grande Région (Lorraine, Sarre, Rhénanie Palatinat, Grand-Duché du

Luxembourg et Wallonie), avec le projet « Université de la Grande Région ». Ainsi, les enjeux de cet axe portent sur la mise en réseau des universités, sur des projets de recherche et d'innovation communs et sur des politiques de *clusters* autour de stratégies de spécialisation intelligente convergentes ou complémentaires et de l'enseignement supérieur.

À ces quatre axes s'ajoutent des objectifs complémentaires qui ne relèvent pas toujours des compétences strictes de la Région, comme la culture et le sport, le développement touristique et l'attractivité du bassin transfrontalier (*marketing territorial* du Rhin supérieur, attractivité de l'espace ardennais...), l'environnement (ressources communes, milieux naturels tels que le Rhin et la nappe phréatique du Rhin supérieur, le massif ardennais, les parcs naturels lorrains), le travail sur les « effets frontières » pénalisant citoyens et entreprises et, enfin, la coopération sanitaire.

Pour ce qui est des relations avec l'État, il faut noter que plusieurs sujets transfrontaliers vont au-delà des compétences régionales et posent la question de savoir si la Région se limite à son périmètre de compétence ou si elle doit se livrer à un exercice plus vaste destiné à mettre en avant un *leadership* sur le transfrontalier, ce qui a un impact sur l'association des autres collectivités.

### Une Région européenne ouverte sur l'Europe et le monde

Dès sa création, la Région Grand Est s'est saisie de la coopération internationale en tant que méthode innovante de développement de son territoire, renforçant ainsi son ouverture et son attractivité.

De larges pans de l'action régionale sont en effet susceptibles de faire l'objet de coopérations avec d'autres régions européennes et internationales permettant ainsi d'œuvrer à la promotion de valeurs européennes et humanistes : la démocratie locale et la citoyenneté active, la formation et l'éducation, la mobilité internationale des jeunes, le développement économique, la promotion touristique ou encore l'attractivité.

Plus généralement, dans une période de remaniement de l'organisation territoriale de notre pays, l'échelon régional trouve dans la coopération internationale et européenne un enjeu sensible de politique publique par la mise en avant de ses compétences et par son positionnement en tant que chef de file fédérant l'ensemble des acteurs de son territoire : les acteurs économiques, universitaires et éducatifs, institutionnels et associatifs, etc. Pour une collectivité issue de la fusion de trois régions, il s'agit de rapprocher ses composantes territoriales et de renforcer son unité.

La stratégie conçue à ce titre à l'échelon du Grand Est s'est appuyée sur les pratiques développées depuis de longues années par les anciennes régions d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine. Trois axes principaux ont été dégagés :

- la coopération internationale, déclinée en partenariats permanents et multithématiques avec une douzaine de régions européennes et internationales : coopération internationale d'attractivité visant à favoriser les échanges économiques entre les régions partenaires ; coopération

interrégionale européenne visant à développer la mobilité, l'intégration européenne et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec les régions européennes ; et, enfin, la coopération en matière de codéveloppement, mobilisant les acteurs du territoire Grand Est dans un échange contribuant au développement solidaire au profit des populations des régions des pays en développement ;

- la solidarité internationale et la mise en réseau des acteurs locaux : appui aux projets de solidarité internationale, d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des acteurs du territoire, ainsi qu'à la structuration du tissu régional pour favoriser échanges, mutualisation, montée en compétences et visibilité publique ;
- la mise en réseau (aux niveaux national, européen et international) et une présence renforcée dans les associations de collectivités et dans les instances et réseaux d'appui à la coopération.

Cette politique volontariste est légitimée par un cadre institutionnel régulièrement renforcé par le législateur et reconnu par les autorités diplomatiques françaises, l'Europe et les organisations internationales. Dans ce cadre, le Grand Est se positionne en tant qu'acteur majeur de la « diplomatie démultipliée » de la France, en appui de la contribution de celle-ci aux grandes stratégies internationales telles que l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable (ODD).

### Une volonté de la Région de faire entendre sa voix dans le concert européen

2018 constituera une année charnière dans la définition des futures politiques européennes post-2020. Elle sera l'occasion de concertations publiques lancées par les instances européennes. Aussi est-il essentiel que le Grand Est soit visible dans ce processus.

La Région Grand Est dispose d'atouts majeurs pour faire entendre sa voix dans le processus décisionnel européen.

Le choix fait d'établir son siège régional à Strasbourg fait écho à la présence concomitante du Parlement européen, qui détient, notamment, un véritable pouvoir de codécision sur la déclinaison des futurs programmes européens.

En outre, la présence aussi symbolique qu'éminemment stratégique du Grand Est au cœur de Bruxelles et au plus près des institutions européennes est désormais assurée par le Bureau Grand Est Europe, qui réunit en un même lieu la Région, plusieurs départements, agglomérations et universités du Grand Est, ainsi que les Chambres régionales de Commerce et d'Industrie, des Métiers et d'Agriculture. Une gouvernance singulière qui permet à ce Bureau de se distinguer des autres bureaux régionaux français présents à Bruxelles.

Le Bureau Grand Est a pour vocation d'effectuer, outre la veille informative et un soutien au montage de projets européens, la mise en relation des partenaires régionaux avec les institutions européennes et les autres représentations des régions européennes, ainsi qu'avec les réseaux thématiques européens. Il s'agit ainsi de mettre en place une représentation des intérêts (*lobbying*) du Grand Est par des actions de défense et de promotion des intérêts de la collectivité régionale, et, plus globalement, des intérêts du territoire Grand Est auprès des institutions européennes.